

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 novembre 2016

Le trois novembre deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MEPIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de CREYS MEPIEU, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents :

Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POETE**, Jean-Claude **GENGLER**, David **ARNAUD**, Ligia **HODY**, Geneviève **HERBEPIN**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**

Excusées : Isabelle **MAYEN** (Procuration donnée à Jean-François **DUBOIS**), Stéphanie **BATAILLON** (procuration donnée à Philippe **FILLOD**), René **GIPPET**, Nadine **MELLET** (Procuration donnée à Ghislaine **POZZOBON**).

Date de la convocation 27 octobre 2016

Secrétaire de séance : Jean-François **DUBOIS**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2016.

Sur demande de M. Le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour :

- Projet SEMCODA rénovation de la maison rue Pierre GROS
- ANDRADE –SILVA Maîtrise d'œuvre aménagements paysagers
- Élection du nouveau délégué à la future communauté de communes des Balcons du Dauphiné

CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

M. Le Maire va mettre un point final à la concertation relative à la construction d'une salle polyvalente, en annonçant la présentation du projet à la population le

Lundi 28 novembre 2016 à 18h30 – salle des fêtes de CREYS.

Les associations communales et susceptibles d'utiliser la salle seront également conviées.

Il fait part au Conseil du projet d'installation d'un réseau de chaleur à bois (granules ou copeaux), qui pourrait intégrer, tout d'abord, le restaurant scolaire, l'école primaire puis la salle des Ecoles. Cette filière est actuellement stable, et économiquement intéressante. L'étude de CET (conseil études et traitements), validée par M. Le Maire, s'appuiera et viendra compléter l'étude réalisée par AKOE (2015), en intégrant les données du projet de la salle polyvalente. Coût de l'étude : 4 750 € H.T

Une étude prospective budgétaire sur 5 ans, incluant le coût de construction, est présentée par M. le Maire. Le Conseil a bien pris conscience qu'il ne sera pas possible d'entreprendre d'autres travaux d'envergures durant cette période. Au vu des estimations financières, la commune est en capacité d'autofinancer ce projet sans avoir recours à l'emprunt. Cette prospective est faite sans subvention ce qui montre une très grande prudence sur ce point. Il en sera néanmoins demandé à l'État dans le cadre de la DETR à la Région et au Département. Le tableau de la prospective financière présenté sera réactualisé tous les ans, en tenant compte des réalisations de l'année précédente.

CONTRAT DE DROIT PUBLIC – DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. Le Maire fait part au conseil de la demande de Mme Annick **LARUELLE** de diminuer son temps de travail. Suite à la mise en place des services cantine et périscolaire par la municipalité, la directrice de l'association Gavroche a constaté que le temps de travail administratif de cet agent pour l'association était insuffisant. C'est la raison pour laquelle Mme Annick **LARUELLE** demande la diminution de son temps de travail à la commune pour pouvoir effectuer son travail administratif auprès de l'association.

M. Le Maire demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Vu la délibération n° 2016.06.04, du 20 juillet 2016, portant transfert partiel d'une activité privée vers le service public,

Vu la délibération n° 2016.06.09 relative à la prime d'ancienneté et de déroulement de carrière pour le personnel transféré,

Vu le courrier de Mme Annick **LARUELLE**, en date du 10 octobre 2016,

Vu le mail de l'association **GAVROCHE** en date du 10 octobre 2016,

Vu le l'avenant n° 5 au contrat de travail de Mme Annick **LARUELLE**, à compter du 1^{er} décembre 2016

CHARGE M. Le Maire de déposer un dossier de diminution de temps de travail de Mme Annick LARUELLE auprès du comité technique du CDG38, dans le cadre du transfert partiel d'une activité privée vers le service public,

DECIDE de créer un un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 14 heures, relevant du grade d'adjoint technique, à compter du 1^{er} décembre 2016,

PRECISE que les montants des primes d'ancienneté fixés par délibération n° 2016.06.09 de Mme LARUELLE Annick sont annulées, à compter du 30 novembre 2016.

DECIDE, à compter du 1^{er} décembre 2016, conformément au temps de travail de les remplacer de la façon suivante :

Le montant mensuel de la prime d'ancienneté de Mme Annick LARUELLE sera porté à **142.15 €**

Le montant mensuel de la prime de déroulement de carrière de Mme Annick LARUELLE sera porté à **51.52 €**

CHARGE M. Le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour pallier à cette diminution de temps de travail, la municipalité va, dans un premier temps, faire appel à l'association « OSEZ ».

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE L'INSTAURATION DES PERIMETRE DE PROTECTION DU PUIS DE MALVILLE

M. le Maire informe le Conseil de l'arrêté du Préfet relatif à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection autorisant l'utilisation en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par un réseau public. L'ensemble des riverains est informé de cet arrêté.

ADHESION CESU

M. Le Maire est sollicité par des parents désireux de payer le service périscolaire avec des chèques emplois service universels (CESU). Les comptables publics des collectivités territoriales ont vocation à encaisser uniquement les CESU. M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

AUTORISE l'affiliation de la collectivité au centre de remboursement du CESU (CRCESU) et accepte les conditions juridiques et financières de remboursement,

PRECISE que le comptable public encaissera directement les CESU,

Conformément au décret n° 2009-1256 du 19 octobre 2009, les structures de garde d'enfants ainsi que les structures organisant l'accueil sans hébergement sont exonérées des frais liés au remboursement des CESU.

LOGEMENT 1, RUE DE FOURVIERE

Suite à la présentation des demandes de logements par M. Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CHARGE M. Le Maire de contacter Mme Aurélie JEANNOT pour lui proposer le logement 1, rue de Fourvière, **RAPPELLE** le montant du loyer mensuel qui s'élève à 360 €.

FETE DE LA MUSIQUE 2016

L'enveloppe budgétaire de la fête de la musique 2016 s'élève à 45 000 €. Le bénéfice pour les associations participant était d'environ 10 000 €. A noter, qu'en raison du plan Vigipirate, le budget sécurité a connu une hausse importante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de maintenir ce budget pour 2017.

SALLE DES FETES DE FAVERGES – SALLE MORGET (ancienne bibliothèque)

Jean-Claude GENGLER se charge de sélectionner des plantes pour le massif situé à l'extérieur de la salle des fêtes de Faverges

Salle Morget :

Les travaux de la salle MORGET seront terminés fin novembre. La salle du rez-de-chaussée sera réservée aux réunions. Les tables et les chaises seront récupérées dans les différents lieux de stockage.

Le premier étage sera réservé à l'hébergement de groupes. La gestion par la municipalité serait trop lourde. M. le Maire, accompagné de Séverine POËTE, ont rencontré Sylviane HECQ (Maison RIOUFOL) pour discuter d'un éventuel partenariat pour assurer la gestion du gîte.

Séverine POËTE donne lecture d'un projet de convention, qui est approuvé par le Conseil et sera soumis à Mme HECQ. Il serait préférable dans un premier temps de signer une convention sur trois années. La première année, aucune indemnité ne sera demandée au gestionnaire ; tous les produits des locations lui

reviendront mais il devra acquitter les charges. Au terme d'une année de gestion, un état des dépenses et recettes sera présenté pour permettre la prise d'une décision.

Il est décidé de laisser le bâtiment ouvert lors de la cérémonie des vœux, pour permettre la visite du nouvel aménagement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de peaufiner le projet de convention et de la présenter lors de la prochaine réunion de Conseil.

CHARGE Ghislaine POZZOBON d'établir un règlement pour la salle de réunions du rez-de-chaussée de la salle Morget.

DEMANDE DE LA FAMILLE VACHER

La famille VACHER sollicite la commune en vue de l'acquisition d'une parcelle située devant la maison familiale.

Après que Pierre VACHER ait quitté la salle des délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CHARGE le cabinet de géomètres ELLIPSE de procéder au détachement d'une parcelle, devant la parcelle cadastrée section AC n° 66, pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

PRECISE que tous les frais impactant cette vente seront à la charge des futurs acquéreurs.

DONNE un accord de principe sur ce dossier,

DEMANDE qu'il soit représenté lors d'une prochaine réunion, lorsque tous les documents seront en possession de la commune.

FACTURATION 2016-2017

Considérant que le rôle d'acompte ne solutionne pas les impayés au service d'eau

Considérant que le rôle d'acompte engendre un surcroît de travail pour le service administratif (facturation, relance etc...)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de supprimer le rôle d'acompte à compter de la facturation 2016/2017.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Jean-François DUBOIS rappelle les dates du prochain recensement de la population, du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Les agents recenseurs déposeront les dossiers dans chaque habitation, les administrés pourront dorénavant effectuer leur recensement par internet. L'agent sera informé par SMS de chaque recensement effectué par internet.

La commune est découpée en 5 districts. Les agents recenseurs sont Antoine SCHRAMECK, Roland BUISSON, Paul VACHER et Jean-Paul BUISSET.

L'indemnisation versée par l'INSEE sera divisée entre les agents recenseurs.

COUPES AFFOUAGERES 2016-2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE de fixer le prix de la coupe affouagère pour l'exercice 2017 (Hiver 2016/2017) à **7 €** (sept euros) le stère,

Les coupes de bois seront délivrées uniquement aux personnes ayant une résidence ou domiciliées sur la commune depuis le 1^{er} janvier de l'année. Les inscriptions se feront en mairie au mois d'octobre. **Les inscriptions ne seront validées qu'après réception d'un exemplaire d'une responsabilité civile.**

La coupe effectuée devra impérativement être empilée au 15 avril et évacuée avant le 30 octobre. En cas de non-respect de date, aucune coupe ne sera attribuée pendant 1 année.

Dès que la coupe sera achevée, les conseillers responsables (MM FILLIOD Philippe, SUBIT Alain et VACHER Pierre), mesureront le bois qui aura été coupé par chaque affouagiste et en dresseront un état détaillé qui sera remis au Maire.

Un titre de recette d'un montant minimum de 4 stères sera alors établi et les sommes dues mises en recouvrement immédiatement.

Un titre de recette d'un forfait de 10 stères sera également établi pour tout affouagiste qui n'aura pas coupé de bois dans les délais impartis.

PRECISE que le bois doit impérativement servir au chauffage des habitants de la commune, il ne doit pas en être fait commerce. Les conseillers référents doivent être très vigilants à ce sujet.

SEMCODA – REHABILITATION BATIMENT RUE PIERRE GROS

M. Le Maire donne lecture du courrier de la SEMCODA, relatif à la réhabilitation de deux logements dans le bâtiment communal et les espaces extérieurs rue Pierre GROS. Le prix de revient total pour la SEMCODA est estimé à 647 789.53 € H.T dont 56 250 € destinés à l'aménagement des espaces extérieurs. Ce montant intègre les travaux de restauration des escaliers extérieurs.

La participation de la commune s'organiserait de la façon suivante :

- Mise à disposition du bâtiment existant à la SEMCODA, dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans donnant lieu au versement d'un loyer payé d'avance, d'un montant de 150 000 €.
- En contrepartie, la commune souscrita à l'augmentation du capital de SEMCODA pour un montant de 150 000 €. La collectivité se verra alors attribuer des parts sociales pour un montant égal à cette participation.
- Le versement d'une subvention communale sous la forme d'une participation au capital de SEMCODA d'un montant de 56 250 €, ce qui porterait la participation totale de la commune à **206 250 € H.T**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable au mode de participation de la commune présenté ci-dessus

CHARGE le Maire d'informer la SEMCODA de cette décision.

AMENAGEMENT D'UN ESPACE RECREATIF A PROXIMITE DES ECOLES – REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE MORESTEL A L'ENTREE DE DALEIGNEU

M. Le Maire présente les projets de l'agence d'architecture ANDRADE-SILVA, pour les travaux d'un espace récréatif à proximité des écoles et la requalification de la route de Morestel à l'entrée de Daleigneu.

Suite à la demande de Pierre VACHER, M. Le Maire répond que l'entretien du projet de mur végétalisé incombera à la commune, tout comme celui situé rue du Bois de Solière.

La mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de ces travaux est attribuée au cabinet d'architecte P.ANDRADE-SILVA pour un montant de **4 500 € H.T.**

ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES BALCONS DU DAUPHINE

Conformément à l'article L 5211-6-2 du CGCT et ce, à titre transitoire pour le fonctionnement du nouvel EPCI jusqu'aux prochaines élections,

Vu la non modification du nombre des délégués communautaires de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le Conseil n'a pas à intervenir pour la désignation des nouveaux délégués communautaires,

Olivier BONNARD, titulaire

Ghislaine POZZOBON, suppléante

Poursuivent leur mandat de représentants de la commune auprès de l'EPCI des balcons du Dauphiné.

M. Le Maire donne lecture des opérations réalisées dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22) permettant au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

D.P.U

Pas d'exercice du droit de préemption :

M. et Mme René COMTE – 33, grande rue de Creys

M. et Mme FUGAZZA Alessio

MAPA

18.2016

**RESTRUCTURATION DE LA CUISINE
MISSIONS D'ETUDES PREALABLES**

Considérant le projet de la commune de créer une cuisine autonome, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, les missions d'études préalables relatives à la restructuration de la cantine, dans le but de créer une cuisine autonome sont attribuées aux co-contractants :

- la société AMURIMMO pour un montant H.T de 2 500 €
- David FERNANDES pour un montant H.T de 2 000 €

19.2016

**ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION - PHASE AVANT PROJET
SALLE POLYVALENTE**

La réalisation de l'étude géotechnique de conception, phase avant-projet, pour la construction de la salle polyvalente est attribuée à l'entreprise suivante :

EGSOL – 6, rue des essarts – 38610 GIERES

Pour un montant global de **2 050 € H.T**

20.2016	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE RESTRUCTURATION CENTRE AERE
---------	--

La mission de contrôle technique pour les travaux de restructuration du centre aéré est attribuée à

ALPES CONTROLE – Agence de Lyon 17, avenue Condorcet à VILLEURBANNE (69100)

Pour un montant global de **3 080 € H.T**

21.2016	MAITRISE D'ŒUVRE - SALLE POLYVALENTE CHABAL ARCHITECTES
---------	--

Le groupement candidat constitué autour de CHABAL ARCHITECTES de GRENOBLE (38), 8 rue Charles Testoud a été retenu pour un forfait de rémunération de **354 500.77 € HT**

Taux de rémunération : 12.55 %

Coefficient de complexité : 1,08 %

La répartition des honoraires est la suivante :

- CHABAL Architectes (mandataire)	190 989.91 € HT
- SORAETEC STRUCTURE	43 811.43 € HT
- CET FLUIDES-THERMIQUE-SSI	52 794.25 € HT
- CANOPEE HQE	10 337.05 € HT
- PROCOBAT ECONOMIE-OPC	33 132.40 € HT
- H2MPC VRD-PAYSAGE	15 105.81 € HT
- EAI ACOUSTIQUE	8 329.91 € HT

22.2016	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE SALLE POLYVALENTE
---------	--

La mission de contrôle technique pour les travaux de construction d'une salle polyvalente est attribuée

APAVE SUDEUROPE – 29, rue Condorcet à VAULX-EN-VELIN (69)

Pour un montant global de **11 400 € H.T**

23.2016	Mise aux normes PMR - Restructuration Centre Aéré - Travaux
---------	--

Le marché de travaux relatif à la mise aux normes PMR et la restructuration du Centre Aéré, rue de la Rapine – Hameau de Creys, est attribué aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Gros Œuvre NOMBRET Sarl – 01300 SAINT-BENOIT	18 856.36 € H.T
Lot n° 2 – Menuiseries Aluminium – Serrurerie - Auvent Sarl JOUVE Espace Vérandas – 38510 MORESTEL	61 905.00 € H.T
Lot n° 3 – Menuiseries BOIS MENUISERIE BONNAZ – LES AVENIERES VEYRINS THUPELLIN (38)	14 505.00 € HT
Lot n° 4 – Cloisons placo – Faux Plafonds – Peinture CLEMENT DECOR – PASSINS (38510)	12 783.88 € H.T
Lot n° 5 – Courants faibles et Forts Sarl GAILLARD Electricité – LES AVENIERES VEYRINS-THUPELLIN (38)	9 886.60 € H.T
Lot n° 6 – Plomberie – chauffage -VMC GROS Henri SARL – ST JEAN DE SOUDAIN (38110)	7 917.00 € H.T
Lot n° 7 – Revêtement de sol – Carrelage CLEMENT DECOR – PASSINS (38510)	9 645.31 € H.T
Total H.T	135 479.15 € H.T
Total T.T.C	162 574.98 € TTC

24-2016	Mise aux normes PMR - Restructuration Centre Aéré MISSION SPS – PEGAZ CSPS
---------	---

La mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour les travaux de Mise aux normes PMR et Restructuration du Centre Aéré est attribuée à

PEGAZ CSPS – Immeuble le Cristal – 48 route de Lyon à DOMARIN (38)

Pour un montant global de **1 192 € H.T**

CIMETIERES JARIDNS DU SOUVENIR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'installer un jardin du souvenir dans chaque cimetière

ACCEPTE le devis, d'un montant de 1 726.33 € H.T chacun, présenté par les établissements BOUDRIER

PEDT (Projet Educatif Territorial)

La commune doit renouveler son PEDT pour la rentrée scolaire 2016/2017. M. Le Maire propose à Séverine POËTE de commencer, ensemble à travailler sur l'écriture d'un nouveau PEDT.

ORGANISATION TRANSPORT SCOLAIRE

Séverine POËTE sollicite les conseillers pour participer à l'organisation du ramassage scolaire. En effet, certains agents du service cantine ont suivi une formation « transport » auprès des services du Département. Pour pallier à d'éventuelles absences de personnel, Jean-Claude GENGLER et Jean-François DUBOIS se portent volontaires pour assurer l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire.

Ghislaine POZZOBON demande si la liste des personnes susceptibles d'assurer le remplacement du personnel en cas de grève est actualisée. Depuis le renouvellement du Conseil municipal rien n'a été clarifié à ce sujet. A noter la présence de Jean-Claude GENGLER et de Pierre VACHER lorsque cela a été nécessaire précédemment.

TOUR DE TABLE

Jean-François **DUBOIS**

- Accompagné de Jean-Claude GENGLER, va procéder à l'état des lieux des nouveaux bâtiments de METALINCO.
- Signale que l'agenda 2017, ainsi que le bulletin municipal sont en cours d'élaboration.
- Informe le Conseil que lors des vœux de la municipalité, le 8 janvier prochain, un diaporama des différents événements de l'année et le projet de la salle polyvalente seront projetés. A cette occasion, une visite des nouveaux locaux de la salle Morget sera possible (gîte + salle de réunions).

Philippe **FILLOD**

- Informe le Conseil de la mise en place d'astreinte déneigement pour le personnel technique. Un dossier de validation a été déposé auprès du comité technique du centre de gestion de GRENOBLE. Dès réception de l'avis, le projet sera soumis au vote du conseil municipal. Il rappelle que seul une partie de la commune est déneigée par les employés communaux, le reste du déneigement est assuré par des agriculteurs.
- Est déçu de l'attitude des utilisateurs du local « vêtements » situé sous la mairie. Malheureusement toutes sortes de choses sont déposées à cet endroit. Résultat : le local sera condamné. Un container spécial « vêtements » sera installé à proximité et sera géré par le SICTOM.
- Signale que le terrain communal des Layettes, n'étant pas entretenu, un courrier sera adressé au locataire.
- A pris en charge, avec Ghislaine POZZOBON, l'organisation de la foire aux vins.

Séverine **POËTE**

- S'inquiète de la difficulté à trouver des intervenants lors des TAP. Il est de plus en plus difficile de trouver des intervenants pour une durée de ¾ d'heure. Le plus difficile est de pallier leur absence en dernière minute.
- Signale que, dans le cadre des TAP, les cartes pour les soldats de montagne ont été confectionnées.
- Rappelle aux utilisateurs du logiciel cantine et péri de bien valider leurs réservations, faute de quoi les repas ne sont pas commandés au traiteur et les enfants ne sont pas inscrits au périscolaire. Lors du retour de vacances scolaires, 30 enfants se sont présentés à la cantine alors que les parents n'avaient pas validé leur repas. Le traiteur a été réactif et a dépanné le service en urgence.

Pierre **VACHER**

- Revient sur le mode de chauffage envisagé pour la future salle polyvalente. Le Maire lui répond qu'il a été évoqué un mode de chauffage par plaquette, qui semble économiquement plus intéressant mais plus lourd en fonctionnement. L'utilisation de granules semble plus facile avec

un stockage moins important. Pierre VACHER précise que les plaquettes sont réalisées en bois blanc, ce qui aggrave la déforestation. En effet, le bois est coupé mais n'est pas replanté. Le Maire ne s'inquiète pas pour la perte de forêt en France. Pierre VACHER insiste et n'est pas favorable au système de plaquette. Pourquoi ne pas préciser dans l'appel d'offres la filière utilisée, si replantation des forêts.

Alain **SUBIT**

- ✚ Rappelle que l'amicale des sapeurs-pompiers de Morestel avait reçu une aide exceptionnelle pour participation à l'installation d'une stèle. Cette aide n'est pas renouvelée car liée à une action ponctuelle.

Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ A assisté à l'AG du Sou des Ecoles et de la gymnastique – bilans positifs
- ✚ Rappelle la date du diner dansant d'ISA le 19 novembre à SAINT VICTOR DE MORESTEL
- ✚ Rappelle la cérémonie du 11 novembre à 11h à Creys.

PROCHAIN REUNION DE CONSEIL

LE 8 DECEMBRE 2016

A 18h30